

# CONSEIL MUNICIPAL

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 13 AVRIL 2018

---

L'an deux mille dix-huit, le treize avril à vingt heures trente le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Didier VERMEIRE.

Présents : Mesdames et Messieurs Michèle KUBIAK, Marie-Thérèse PARICHON, Yves SAUSSAIS, Serge KEDOTE, Caroline BIGONET, Claude DELAVAUD, Pascal FLOQUET, Didier PIERRE et Jacques MILLOUET.

Absent : Christelle MICHEL,

A été nommé secrétaire de séance : Didier PIERRE.

### La séance est ouverte à 20h30

<b>ORDRE DU JOUR</b>
----------------------

- Vote des taxes Locales 2018
- Vote du Budget Primitif 2018
- Délibération SAFER
- Prime de départ à la retraite Yves Barthélémy
- CCVVS : groupement de commande PEI
- Décisions prises en application des articles L2122 et L2122-23 du C.G.C.T
- Questions diverses

Point à ajouter : Modification du tableau des effectifs

### 1<sup>ère</sup> Délibération : **Modification du tableau des effectifs**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** la mise à la retraite de Mr Yves BARTHELEMY à compter du 12 janvier 2018

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** de modifier le tableau des effectifs du poste d adjoint technique passant de 35 h hebdomadaire à 17h30 hebdomadaire à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018.

**AUTORISE** Mr le Maire à signer tous les documents ce rapportant aux changements.

### 2<sup>ème</sup> Délibération : **Vote des taux d'imposition – Année 2018**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'état fiscal n°1259 COM (1) et (2) Taux FDL 2018,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Fixe** les taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2018, selon le tableau ci-dessous, pour un produit fiscal attendu :

	<b>Bases prévisionnelles</b>	<b>Taux</b>	<b>Produits attendus</b>
<b>Taxe d'habitation</b>	424 400 €	11,46%	48 636 €
<b>Taxe Foncière bâti</b>	293 200 €	11,25%	32 985 €
<b>Taxe Foncière non-bâti</b>	28 500 €	41,08%	11 708 €
		<b>TOTAL</b>	<b>93 329 €</b>

- **PREND** en compte le produit fiscal attendu avec l'application des taux ci-dessus, les différentes allocations compensatrices.
- **Dit** que cette recette globale est inscrite au budget primitif de l'année 2018.

### 3ème Délibération : **Vote du Budget Primitif – Année 2018**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** le projet du budget primitif 2018 présenté en totalité par le Maire et comprenant le tableau des amortissements, ainsi que le détail des subventions accordées aux organismes de regroupement, aux associations et aux particuliers ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ADOPTE** par chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement, le Budget Primitif de l'exercice 2018 tel qu'il est annexé à la présente délibération et équilibré comme suit après reprise des résultats :

En section de fonctionnement :

- Recettes.....	337 055.03€
- Dépenses.....	337 055.03€

En section d'investissement :

- Recettes.....	172 589.15€
- Dépenses.....	172 589.15€

- **ADOPTE** le tableau des effectifs du personnel communal annexé au budget primitif.

### 4ème Délibération : **SAFER – Convention de surveillance et d'intervention foncière**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** la convention actuelle relative à la surveillance et l'intervention foncière signée avec la SAFER le 11 avril 2008, avec reconduction tacite au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année,

**CONSIDERANT** le courrier du 24 septembre 2015 ayant pour objet le renouvellement de la convention de veille et d'interventions foncières suite aux évolutions législatives de 2014 et 2015

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** la signature de cette convention d'un coût forfaitaire annuel de 350 € HT et  
AUTORISE le Maire à signer ledit document.

Prime de départ pour Yves Barthélémy il a été décidé après discussion du Conseil Municipal de ne pas attribuer de prime de départ à la retraite à Mr Barthélémy.

**5ème Délibération : CCVVS – adhésion au groupement de commandes relatif aux contrôles techniques et à la maintenance des points incendie.**

Le Maire Monsieur Didier VERMEIRE, Rapporteur expose au Conseil Municipal :

La communauté de communes Vexin Val de Seine a constitué un groupement de commandes

Un nouveau groupement de commande est en cours de constitution pour la période 2018-2022 (durée du marché), et a pour objet le contrôle technique et la maintenance des points incendie.

Le groupement de commandes évite à chaque collectivité de lancer une consultation individuelle et permet d'obtenir des tarifs préférentiels. Compte tenu de la procédure à conduire, cette démarche s'inscrit dans une logique de simplification administrative et d'économie financière.

A cette fin, une convention constitutive de ce groupement de commandes a été établie. Cette convention prend acte du principe et de la création du groupement de commandes. Elle désigne la communauté de communes Vexin Val de Seine comme coordonnateur. En qualité de coordonnateur du groupement, la communauté de communes Vexin Val de Seine a pour mission de procéder à l'ensemble des opérations conduisant au choix du titulaire, au nom et pour le compte des membres du groupement, dans le respect de la réglementation relative aux marchés publics. Cette mission consiste à assurer la procédure de mise en concurrence ainsi que l'attribution, la signature et la notification des marchés publics.

La convention prévoit que les membres du groupement habilite le coordonnateur à attribuer, signer et notifier le marché au nom et pour le compte de l'ensemble des membres constituant le groupement. A ce titre, la commission d'appel d'offres compétente est celle du coordonnateur du groupement de commandes.

L'exécution et le paiement du marché public restent aux communes adhérentes.

Par conséquent, je vous propose de vous prononcer sur les engagements de la Commune contenus dans ce document et de m'autoriser à signer cette convention.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

**Vu** la convention constitutive du groupement de commandes pour la dématérialisation des procédures,

**Considérant** l'intérêt de rejoindre ce Groupement de commandes, pour la période 2018-2022, en termes de simplification administrative et d'économie financière,

- Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Décide d'adhérer au groupement de commandes relatif aux contrôles techniques et à la maintenance des points incendie

- Approuve la convention constitutive du groupement de commandes désignant la communauté de communes Vexin Val de Seine comme coordonnateur du groupement et l'habilitant à attribuer, signer et notifier le marché public selon les modalités fixées dans cette convention,
- Autorise le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- PREND ACTE que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du groupement ne seront pas imputées au budget communal

Questions diverses :

Problème avec les caméras de surveillance qui ne fonctionnent pas correctement, contacter Mr Renard pour une formation du logiciel et un contrôle du système.

Demande de devis pour des travaux à la forge bâtiment d'habitation.

"Jacques Millouet réitère sa demande d'installation d'un miroir à l'intersection de la D983 et de la route du cimetière permettant de voir les véhicules en provenance d'Arthies; Didier Vermeire fera une demande au département afin de vérifier la possibilité d'une telle installation".

Fin de séance à 23h00

Didier VERMEIRE Maire		Michèle KUBIAK Conseillère municipale	
Jacques MILLOUET 1er Adjoint		Christelle MICHEL Conseillère municipale	absente
Pascal FLOQUET 2ème Adjoint		Marie-Thérèse PARICHON Conseillère municipale	
Claude DELAUDAUD 3ème Adjoint		Didier PIERRE Conseiller municipal	absent
Caroline BIGONET Conseillère municipale		Yves SAUSSAIS Conseiller municipal	
Serge KEDOTE Conseiller municipal			